

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/43
Séance du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 1 ^{ER} décembre 2022	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	
Abstention :	

Présents : M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE-NOLLET Laurie, M. BERDAGUE Patrick, Mmes MORIN-DESMURS Michèle, MATHUS Véronique, MM. CLEMENT Pascal, BUSSUEIL Georges, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, MM DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, Mme DELANGLE Sylvie, M. LAROCHE Daniel.

Procurations : M. Samuel DESCHARNE à M. Sylvain DELANGLE, M. Pierre PLATHEY à Mme Nathalie CLEMENT, Mme Noémie MARTINOT à M. Patrick BERDAGUE,

Absente : Mme MUNCH Armelle

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie CLEMENT

Objet : Marché assurance – choix assureur – lot 4

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du dernier conseil du 7 novembre dernier il manquait des informations pour attribuer le lot 4 « protection juridique » du marché d'assurances. Pour rappel la durée du marché est fixée à 4 ans soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

La commission d'ouverture de plis s'est réunie en date du 14 novembre dernier pour analyser les offres selon les critères ci-dessous :

- Nature et étendue des garanties et franchises au regard CCTP : 45 points
- Conditions tarifaires : 30 points
- Gestion et suivi des dossiers et sinistres : 25 points

Critères de sélection			
	Groupama	Sarre et Moselle	Godeby
Offre de prix	765.09 €	889,87 €	610,10 €
Nature et étendue des garanties et franchises au regard CCTP : 45 points	45	45	45
Conditions tarifaires : 30 points	23,92	20,57	30,00
Gestion et suivi des dossiers et sinistres : 25 points	25	22	18
TOTAL	93,92	87,57	93,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de Groupama pour un montant de 765,09 € pour le lot 4 – protection juridique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.



Le Maire,

Christian LAVENIR